

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE FACULTÉ
du 25 novembre 2013**

Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : M. Didier Guével ; M. Guilhem Julia ; Mme Claudine Moutardier ; Mme Anne Penneau ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime ; Mme Laurence Usunier

Étaient représentés : M. Franck Latty ; M. Charles Reiplinger ; M. Thomas Ribémont

Invité permanent : Mme Nacéra Boujnane

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 octobre 2013 (*) (**) ;
- 3) Vade-mecum de l'enseignant (*) (**) ;
- 4) Élection du nouveau Directeur de l'IEJ (*) ;
- 5) Consultation relative à l'enseignement à distance ;
- 6) Classement des projets répondant à l'appel d'offres du SREI ;
- 7) Licences professionnelles (*) ;
- 8) Nouveaux intitulés des Licences et Masters (*) ;
- 9) Création de nouvelles Sections au sein de la Faculté (*) ;
- 10) Sort de la filière AES organisée dans le cadre du partenariat avec l'IRTS (*) ;
- 11) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

(**) V. pièces jointes

La séance est ouverte à 10h par le Doyen Didier Guével.

1) **Informations diverses** :

M. le Doyen donne toute une série d'informations :

- Le Conseil d'UFR salue l'élection de Mme Moutardier comme représentante du personnel, à la place de M. Renauld muté en province.
- Après diverses négociations, la Commission des moyens de l'Université s'est prononcée favorablement quant au remplacement des emplois d'enseignants, demandés par la Faculté. Le Conseil d'UFR espère que le Conseil d'administration entérinera ses propositions.
- Un point est fait sur les travaux réalisés en 2013 et ceux envisagés en 2014.
- Un point est fait sur les nouvelles procédures d'accréditation, sur les colloques récemment organisés avec le soutien de la Faculté et sur le bon fonctionnement des Commissions de la

pédagogie et de réforme des statuts. Les Commissions de recherche et des moyens, maintenant composées d'un nombre suffisant de membres, vont pouvoir se réunir.

- Le réseau WIFI doit être renforcé dans les couloirs H 200 et J 200.
- Il est remarqué qu'il n'y a eu, depuis la rentrée, pratiquement aucun problème d'affectation des salles grâce au nouveau système de réservation mis en place par la Faculté.
- M. le Doyen informe le Conseil, que les Directeurs de composantes de l'Université se réunissent régulièrement entre eux et ont entamé l'élaboration des statuts de cette instance, conformément à la loi.
- Le Doyen annonce qu'une de nos doctorantes, a reçu le premier prix de l'Association des Docteurs en Droit devant plus de soixante concurrents.
- En réponse à la demande de la DGESIP relative à la modification de toutes les maquettes de Licence et de Master, le Conseil d'UFR a voté à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, réuni le 25 novembre 2013 :

1° estime totalement impossible de modifier en profondeur, pour la rentrée de septembre 2014, les maquettes de Licences et de Masters, évaluées et approuvées par l'AERES, et dont la mise en application a déjà été préparée ;

2° s'oppose totalement à tout projet de tronc commun qui tendrait à transformer les formations dispensées par la Faculté, et toutes professionnalisantes, en formations indifférenciées ».

- Le Doyen informe de l'ouverture de la campagne d'inscription 2013-2014 au concours du meilleur discours organisé par la Faculté, ouvert à tous les étudiants de la Faculté, quel que soit leur cursus.
- Une conférence de M. Jean-Louis Debré, Président du Conseil constitutionnel, est annoncée, à l'invitation de la Faculté, pour le 12 mars 2014 à 16h.
- Le Doyen évoque la pénurie de livres juridiques récents à la BU.
- Dans un souci de bon déroulement des sessions d'examen, une feuille de recommandations, précisant les consignes à respecter sera distribuée à tous les enseignants.
- Le Doyen rappelle que les équipes pédagogiques doivent tenir à jour les fiches pédagogiques et les remettre en fin de semestre au secrétariat pédagogique.
- Le Doyen annonce la création d'un nouveau bureau enseignant J 208, cédé par l'UFR SEG.
- L'UNJF propose des cours à pourvoir.
- Le Doyen informe les membres du Conseil, que conformément à la loi LRU, l'Université s'est dotée d'un Conseil académique qui regroupe :
 - La Commission scientifique (ex Conseil scientifique)
 - Le Conseil des formations et de la vie universitaire (ex CEVU)
- Le Doyen présente un état financier de la Faculté aux membres du Conseil.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 14 octobre 2013 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 octobre 2013 est soumis à l'approbation de ses membres. Une modification est proposée à l'article 8, par M.Latty, (cf. annexe 1)

Vote favorable à l'unanimité

3) Vade-mecum de l'enseignant :

La commission pédagogique a rédigé un vade-mecum, destiné à tous les enseignants afin de porter à la connaissance de tous, les règles de fonctionnement de la Faculté.

Après intervention de Mmes Penneau et Ruet, des modifications sont apportées au vade-mecum (cf. annexe 2)

4) Élection du nouveau Directeur de l'IEJ :

M. Laurent Gamet est élu, à l'unanimité, Directeur de l'IEJ.

Le Doyen remercie Mme Céline Ruet pour les nombreux services qu'elle a rendus à l'IEJ et félicite M. Gamet pour son élection.

Vote favorable à l'unanimité

5) Consultation relative à l'enseignement à distance :

Le Doyen propose que soit lancée une réflexion sur la possibilité pour la composante de proposer un support numérique pour les enseignements. Un débat s'installe et il est convenu d'envisager une réunion du Conseil, spécialement consacrée à ce sujet.

6) Classement des projets répondant à l'appel d'offres du SREI :

Deux projets de réponse à l'appel d'offre du SREI sont proposés. À l'unanimité, le Conseil donne un avis favorable concernant les deux projets et les classe à égalité.

- « L'avenir du notariat : passé, présent, avenir »
- « Concours de procès simulé en droit international »

Vote favorable à l'unanimité

7) Licence professionnelle :

Les licences professionnelles sont sous la responsabilité des UFR. Actuellement deux licences sont proposées sous le sceau de l'UFR :

- Activités juridiques et métiers du notariat, organisée par l'IUT de Villeteuse
- Hôtellerie tourisme, management des produits de la restauration, organisée par l'IUT de Saint Denis

Le Conseil s'étonne de la faiblesse du nombre des enseignements juridiques, dans cette dernière formation, compte tenu des professions visées. Le Doyen propose d'adresser un courrier à M. le Directeur de l'IUT de St Denis faisant état de ce problème.

8) Nouveaux intitulés des Licences et Masters :

Il est confirmé que la Faculté demande, pour la rentrée 2014, les Mentions de Licences suivantes : Droit, AES, LAP et Sciences politiques parcours Sociologie politique.

Mme Tapie-Grime signale qu'elle en a déjà tenu compte dans les documents de présentation de la Licence qu'elle dirige.

Pour les Masters, compte tenu de la suppression des spécialités, la question est de savoir si elles sont valorisées en « Mention » ou abaissées en « Parcours ». Ces problèmes, encore en discussion au Ministère, laissent en suspens le sort des négociations menées sur ce point depuis plusieurs mois entre M. Guével et le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Paris 5 (au sein de la Communauté d'Universités et d'Établissements Sorbonne Paris Cité).

9) Création de nouvelles Sections au sein de la Faculté :

Le Doyen rappelle que de nouveaux statuts de la Faculté sont en cours d'élaboration au sein de la Commission *ad hoc*. Parmi les points en discussion figure la discussion du nombre et du rôle des Sections. Actuellement, l'article 3 des statuts prévoit quatre Sections (Droit privé et Sciences criminelles, Droit public et Sciences politiques, Histoire du Droit et Sciences sociales). La question qui se pose est de savoir, s'il y a lieu de séparer le Droit public des Sciences politiques et si l'on doit créer une Section de Langue et/ou une Section d'Économie. Les enseignants susceptibles d'appartenir aux Sections correspondantes sont invités à manifester leur opinion, auprès du Doyen, sur cette éventuelle réforme.

10) Sort de la filière AES organisée dans le cadre du partenariat avec l'IRTS :

Membres invités ; M. Joseph Cerrato, Directeur du CEDIP représenté par Mme Hélène De Lartigue ; M. Robert Étien, responsable de la formation ; M. Olivier Huet, Directeur de l'IRTS (site de Neuilly-sur-Marne), absent ; M. Jacques Riffault, Directeur des études de l'IRTS ; M. André Tardieu VPCFVU.

Le Conseil donne la parole aux différents invités. M. Étien fait un point sur les difficultés rencontrées avec l'IRTS et dresse la liste des problèmes récurrents avec le partenaire. Le Doyen fait remarquer l'extrême complexité de la gestion de ces formations qui mêlent deux types de cursus totalement différents, des emplois du temps peu compatibles, un établissement associatif regroupant deux sites (autrefois séparés et ayant une histoire différente) et trois composantes de l'Université. Concernant les dysfonctionnements, M. Tardieu revient sur les divers manquements de l'IRTS, en particulier le non-respect de la procédure d'orientation en première année ; il précise qu'une réflexion, au sein de la CFVU est engagée notamment concernant la répartition entre les parcours. Mme Tapie-Grime rappelle les raisons du non-renouvellement du parcours Sociologie politique lié à des difficultés pédagogiques structurelles. M. Riffault, après un rappel historique sur le partenariat entre l'IRTS et l'Université Paris 13, affirme la volonté de l'Institut de conserver la convention existante. Il regrette la dégradation des relations entre les partenaires et pense que les difficultés sont liées à la multiplicité des parcours mais que des solutions existent et que l'IRTS, malgré sa spécificité, est en mesure de répondre aux exigences de la composante dans l'organisation des études.

Le Doyen remercie les membres invités et après leur départ, propose au Conseil de prendre une décision sur la poursuite ou non du partenariat avec l'IRTS à l'issue de l'année universitaire. Une discussion s'engage à la suite de laquelle le Conseil vote à l'unanimité la motion suivante :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, réuni le 25 novembre 2013, manifeste le souhait de ne pas renouveler, à son échéance, la convention n° 1.12.0001, en date du 28 juin 2011, liant l'IRTS à

l'Université Paris 13 en ce qu'elle concerne le parcours AES, sauf si des dispositions précises étaient prises par l'IRTS, d'ici la fin du mois de mars 2014, pour que, conformément aux souhaits des étudiants, les maquettes et les conditions d'examens, prévues pour l'année universitaire 2013-2014, soient respectées et si un seul interlocuteur commun était dûment mandaté par l'IRTS pour mener les discussions que pourraient commander ces modifications ».

Vote favorable à l'unanimité

11) **Questions diverses** :

Aucune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Annexe 1

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL DE FACULTÉ
du 14 octobre 2013**

Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL

Étaient présents : M. Soufiane Boumlak ; M. Didier Guével ; M. Guilhem Julia ; M. Franck Latty ; M. Laurent Mernier ; M. Babacar Ndiaye ; Mme Anne Penneau ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; M. Philippe Sueur ; Mme Muriel Tapie-Grime

Étaient représentés : Mme Berfin Durmaz ; Mme Geetha Ganapathy ; M. Thomas Ribemont ; M. Fode Sylla

Invitées permanentes : Mme Sandra Cochot ; Mme Lidwine Versaveaud ; Mme Ghislaine Trocellier

Invitée spéciale : Mme Claudine Moutardier

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
 - 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 17 juin 2013 (*)
 - 3) Responsables de formations et de Sections, membres de Commissions et d'instance de la Faculté (*) ; appels à candidatures pour les mandats vacants ;
 - 4) Point sur les Conventions internationales (*) ;
 - 5) Projets : DU (*), Capacité en Droit, Passerelles classes préparatoires ;
 - 6) Compte-rendu des travaux de la Commission pédagogique de la Faculté ;
 - 7) Point sur l'IRTS (*) ;
 - 8) Modifications superficielles de maquettes (*) ;
 - 9) Règlement du concours du meilleur discours (*) ;
 - 10) Gel des emplois vacants (*) ;
 - 11) Compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2013 organisée par l'ENM ;
 - 12) Compensations en L1 et L2 en Droit et suppression de la délivrance du DEUG ;
 - 13) Point sur la recherche et sur la création d'une structure fédérative (*) ;
 - 14) Questions diverses.
- (*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

La séance est ouverte à 10h00 par le Doyen Didier Guével.

1) Informations diverses :

M. le Doyen donne toute une série d'informations :

- Bilan de la première année de mandat : M. le Doyen remercie l'ensemble du personnel enseignant et administratif pour son soutien, son dévouement et l'énorme travail accompli, notamment face aux problèmes rencontrés (Ajac, remplacement *in extremis* des postes vacants, restrictions budgétaires, nouvelles procédures dématérialisées de recrutement des vacataires...). Toutes et tous ont énormément contribué à ce que divers projets avancent malgré tout. Est présenté un résumé des actions menées à bien par l'équipe en place :
 - opérations de communication, notamment : présentation de l'offre de formation de la Faculté dans la presse et présence sur divers salons destinés aux étudiants ;
 - cérémonie solennelle de remise des diplômes ;
 - travaux divers, nouvelle salle des conseils (dotée de portes insonorisées) destinée aux réunions mais aussi aux délibérations et soutenances ;
 - aménagement de la salle des professeurs ;
 - nouvelle politique disciplinaire ;
 - bureau supplémentaire pour les enseignants (J 208 rétrocédé par l'UFR SEG) ;
 - salles de cours réservées pour la Faculté ayant permis une rentrée sans difficultés de réservation des salles etc. ;
- Commission des statuts et Commission pédagogique : ces deux commissions fonctionnent bien. Il reste deux commissions à mettre en place (Commission des moyens et Commission recherche) ;
- Négociations pour le Campus Condorcet : la demande de surfaces pour la Faculté a été actée par le Conseil d'administration ;
- Négociations au sein de l'ex-PRES, devenu CUE ou ComUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) : des doublons existent entre Paris 13 et Paris 5 et des négociations sont en cours sur ce point avec la DGESIP ;
- Nouvelles mentions : un point est présenté sur les nouveaux intitulés de Licence (pour la prochaine rentrée) et de Masters ; grâce à l'action de la Conférence des Doyens des Facultés à dominante juridique, une liste des mentions de Masters assez satisfaisante a été obtenue (seul manque le Droit immobilier) ;
- Projets en matière de communication : création d'un concours du meilleur discours (à la place du concours de plaidoirie), interventions prévues de diverses personnalités, réunion d'information pour les étudiants de troisième année de Licence ;
- Relance de la capacité en Droit : beaucoup d'inscriptions en première année, avec un accueil de bacheliers issus de l'enseignement professionnel ;
- M. le Doyen remercie Mme Muriel Tapie-Grime et M. Charles Reiplinger, assesseurs, pour leur dévouement de tous les instants, pour leur compétence et l'immense travail accompli par eux ; il remercie également MM. Thomas Ribemont et Cyril Grimaldi pour leur soutien et informe le Conseil, qu'en raison de leur très gros investissement dans d'autres fonctions, internes ou externes, ces deux collègues ne souhaitent pas poursuivre leur mission d'assesseurs ; le Conseil en prend acte ;
- Sorbonne Paris Cité : selon les dernières informations obtenues, au sein de la CUE, quatre Universités, Paris 3, Paris 5, Paris 7 et Paris 13 devraient fusionner pour former une nouvelle Université ;
- Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 : conformément au texte, un Conseil académique a été institué à Paris 13 (regroupant la Commission scientifique (ex-Conseil scientifique) et la

Commission des formations et de la vie universitaire (ex-Conseil des études et de la vie universitaire) ;

- Élections : le 5 novembre, aura lieu une élection en vue de pourvoir un siège vacant dans le collège BIATSS au sein du Conseil de Faculté et, les 25, 26 et 27 novembre, une autre élection sera organisée en vue de renouveler les collèges des usagers dans les Conseils centraux et, partiellement, dans les Conseils des composantes ;

- Organigramme des personnels administratifs : Mme Sandra Cochot présente la nouvelle organisation administrative en cette rentrée et fait le point sur les départs et les arrivées ;

- "Incubateur" à Paris 13 : information est donnée sur l'association AVRILE et « Incub13 », organismes de soutien destiné aux jeunes entreprises créées par des étudiants ou des collègues ;

- Annales : un projet d'annales des sujets donnés par les enseignants de la Faculté est lancé (ces sujets ne seront diffusés que sur l'ENT et aucun sujet ne pourra être diffusé sans l'accord exprès et écrit des enseignants chargés des cours concernés) ;

- Modification des maquettes : toutes les réformes votées précédemment par le Conseil de Faculté (nombre d'inscrits en Master 1 REI, limitation des redoublements en Master 1, réforme de la Licence de Sociologie et Science politique, réforme des règlements de Licence, réforme de la Capacité en Droit) ont été adoptées ou visées par le CEVU (du 27 juin 2013, grâce à M. Charles Reiplinger qui a brillamment plaidé notre cause) et le CA (du 9 juillet 2013) ;

- Contrats doctoraux : tous les contrats doctoraux demandés au sein de la Faculté ont été acceptés grâce à l'action de M. Durelle-Marc ;

- Emplois : ont été sauvés, pour cette année (2013), les emplois de Past et Mast et de Prag, menacés de suppression, de gel ou de non reconduction ; la question de la fin du dédoublement des enseignements de première année à la rentrée 2014 est posée, surtout ceux qui ne sont qu'optionnels (Relations internationales) et même les autres (S1 : Introduction au Droit privé, Introduction au Droit public, Introduction à l'Histoire du Droit ; S2 Droit constitutionnel, Droit civil, Histoire du Droit) ;

- PRP : la PRP a été sauvée de justesse pour 2013 ; il serait souhaitable qu'en 2014, elle soit prise seulement en heures complémentaires et non en décharge ; il sera proposé, lors d'une prochaine réunion du Conseil, que les responsables de Section puissent obtenir une PRP (malgré le refus du CEVU) s'ils s'acquittent de leur mission de contrôle des recrutements des vacataires ; il est rappelé que les décharges (ou heures complémentaires) des directeurs de laboratoires, variables selon les laboratoires, attribuées par le CS, sont à la charge financière des UFR ;

- Enfin, le Doyen informe les membres du Conseil qu'une réunion d'information sur les études en Asie (Japon, Corée, Taiwan) aura lieu le 15 octobre, amphitheâtre 2 de l'IUT, de 12h-13h.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 17 juin 2013 :

M. Franck Latty propose que la diffusion des procès-verbaux sur le site de la Faculté soit en accès libre et non plus réservée aux titulaires du code d'accès, certains enseignants ayant des difficultés à se connecter ; il est répondu qu'étudiants et personnels peuvent aisément se procurer ce code ; néanmoins, il est demandé à M. Kieffer que cette information soit désormais accessible sans code d'accès.

Le projet de procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

Ce procès-verbal est « mis en ligne ».

3) Responsables de formations et de Sections, membres de Commissions et d'instances de la Faculté ; appels à candidatures pour les mandats vacants :

M. le Doyen donne les informations suivantes :

- Retour à la satisfaction de toutes et tous, après une année de mise en disponibilité, de Mme Marie-Christine Autrand dont on connaît l'investissement exceptionnel dans la Faculté ;
- Élection de M. Guilhem Julia à la présidence de la Section 01 (Droit privé et sciences criminelles) ;
- Démission de Mme Catherine Fabregoule de ses fonctions de co-responsable de la première année de Licence de Droit ; Mme Laurence Usunier, qui en conserve seule la responsabilité pour la rentrée, a également manifesté le souhait de quitter ces fonctions ; un appel à candidature(s) est lancé ;
- M. le Doyen lance un appel à candidature auprès des étudiants pour la Commission pédagogique (deux mandats toujours vacants) ; lors de la réunion de la Commission pédagogique du 19 septembre 2013, Mme Tapie-Grime a été portée à sa présidence, à l'unanimité, pour une année.
- Mme Tapie-Grime et M. Soufiane Boumlak proposent de rejoindre la Commission des moyens ; leur candidature est acceptée à l'unanimité ; un appel à candidatures est lancé pour compléter la composition de la Commission des moyens de la Faculté ;
- Mme Nathalie Blanc, reçue deuxième au concours externe d'agrégation de Droit privé et Sciences criminelles et qui a choisi notre Faculté, est proposée comme responsable du Master 2 de Droit des affaires en remplacement de M. Guével ; ce choix est entériné à l'unanimité ;
- Mme Céline Ruet, après de longues années de responsabilités, annonce qu'elle souhaite mettre fin à ses fonctions de Directrice de l'IEJ à la fin de l'année civile 2013 ; M. le Doyen salue l'excellent travail effectué par Mme Ruet dans ces fonctions et l'en remercie vivement au nom de toutes et tous ; elle laisse un Institut en ordre de marche cultivant d'excellents rapports avec le barreau et le TGI ; un appel à candidature est lancé pour la remplacer.

4) Point sur les Conventions internationales :

En préambule, M. Charles Reiplinger remercie Mme Ghislaine Trocellier, pour la qualité de son travail, ainsi que Mme Fatima Fekkak du SREI, puis il évoque les projets en cours de développement. Il présente ainsi une proposition de collaboration avec l'Université de Mannheim (Allemagne), qui prendrait plutôt la forme d'une convention bilatérale dans le cadre des échanges Erasmus.

Par ailleurs des pourparlers sont en cours avec l'Université du Connecticut (USA). M. Charles Reiplinger évoque ensuite l'intérêt des Universités australiennes pour les Universités européennes : un accord serait possible avec l'Université de Sydney (Nouvelle Galles du Sud). M. Charles Reiplinger, rappelle qu'un colloque sera organisé par Mme Geetha Ganapathy en Inde, à Pondichéry, en mars 2014. M. Charles Reiplinger rend hommage à

Mme Pascale Bloch, pour son action, tout au long de sa carrière, dans le développement des partenariats avec les universités étrangères. Elle est à l'initiative de projets de développement avec l'Université de Nagoya, au Japon ainsi qu'avec l'Université du Caire en Egypte. M. Philippe Sueur souligne que la vitalité des conventions est souvent liée au porteur du projet, M. le Doyen rappelle l'importance de la transmission au-delà des relations personnelles initiales.

L'avis du conseil est demandé sur la poursuite des négociations avec Mannheim et Sydney :

Vote favorable à l'unanimité

Avis est également demandé sur la ratification de l'accord avec Nagoya au Japon sous réserve d'une légère modification relative aux étudiants de troisième cycle :

Vote favorable à l'unanimité

5) Projets : DU, Capacité en Droit, Passerelles classes préparatoires :

Dans le cadre de la CUE Sorbonne Paris Cité, un DU (diplôme universitaire) est en projet avec l'IEP, visant à offrir aux étudiants de Master 1 ou de formation continue un DU de « Droit global ». Les cours auraient lieu en alternance à l'Université Paris 13 et à l'IEP.

Un DU Droit de l'OHADA, porté par M. Cyril Grimaldi, a été préparé et le dossier s'y rapportant a été adressé aux membres du Conseil.

Les membres du Conseil se prononcent sur le DU Droit de l'OHADA :

Vote favorable à l'unanimité

Ce projet est transmis à la CFVU.

Une négociation est en cours avec les responsables du futur « micro-lycée » Romain Gary du Bourget, concernant la création éventuelle d'une passerelle, en fin de classes préparatoires aux écoles de commerce, avec la Licence AES. Sous réserve d'avoir suivi et validé des enseignements complémentaires à la Faculté, les étudiants en fin de classes préparatoires (Bac + 2) pourraient intégrer directement la L3 AES. La discussion porte actuellement sur le financement et le mode de rémunération des enseignants de notre Faculté. Ensuite, si ces discussions aboutissent, les membres du Conseil de perfectionnement de la Licence AES seront, évidemment, invités à participer à la négociation des cursus.

Pour la Capacité en Droit, un enseignement complémentaire dématérialisé d'expression écrite et orale se met en place.

6) Compte-rendu des travaux de la Commission pédagogique de la Faculté :

Mme Muriel Tapie-Grime présente un compte-rendu des travaux de la Commission pédagogique de la Faculté dont la dernière réunion a eu lieu le 19 septembre. À ce jour, la Commission est incomplète. Mme Magali Marante, secrétaire du Doyen, assure le secrétariat de la Commission. La prochaine réunion est prévue le 5 novembre. Actuellement,

la Commission élabore un vade-mecum à destination des enseignants nouvellement arrivés dans notre Faculté.

7) **Point sur l'IRTS** :

Mme Muriel Tapie-Grime fait un point sur les difficultés rencontrées avec l'IRTS. Elle rappelle qu'une convention liant l'Université Paris 13 à l'IRTS prévoit la possibilité pour les travailleurs sociaux d'obtenir, en trois ans, une Licence de Paris 13. Quatre parcours sont ouverts : AES, Sociologie et Science politique, Psychologie et Santé publique. Le Doyen fait remarquer l'extrême complexité de la gestion de ces formations qui mêlent deux types de cursus totalement différents, des emplois du temps peu compatibles, un établissement associatif regroupant deux sites (autrefois séparés et ayant une histoire différente) et trois composantes de l'Université. Il précise que, curieusement, pour des raisons historiques, si les diplômes délivrés sont bien ceux de la Faculté, la gestion administrative des dossiers est aux mains du centre de formation continue de l'Université (CEDIP). Mme Muriel Tapie-Grime dresse la liste des difficultés récurrentes avec le partenaire. Constatant divers manquements de l'IRTS, en particulier le non-respect de la procédure d'orientation en première année, Mme Muriel Tapie-Grime, souhaitant recueillir préalablement l'avis du Conseil, a laissé en suspens la signature des listes d'inscrits. Les membres du Conseil, tout en regrettant vivement cette situation, sont appelés à se prononcer sur l'opportunité de signer ladite liste dans l'intérêt des usagers :

Vote favorable à l'unanimité

Mme Tapie-Grime propose, pour l'avenir, le retrait du parcours Sociologie et Sciences politiques ; il est rappelé que la Convention conclue avec cet établissement prend fin à l'issue de l'année universitaire 2013-2014 ; ce retrait prendrait donc effet à la rentrée 2014, avec maintien provisoire de la troisième année pour les étudiants engagés dans ce parcours et actuellement en deuxième année :

Vote favorable à l'unanimité, moins trois abstentions

La question du retrait éventuel de l'AES, également proposé, est reportée, à la demande du Doyen, à la prochaine réunion du Conseil.

8) **Modifications superficielles de maquettes** :

- Toilettage du règlement des examens en Master 2 Contentieux pour harmonisation avec les autres Masters ;
- Master 2 DEI : anticipation de la future maquette (introduction du « concours Rousseau » et du Droit du sport, sans financement complémentaire pour l'offre de formation ; les professeurs étrangers, intervenants extérieurs, seront exclusivement ceux dont les noms ont été proposés par le Conseil et validés par le Conseil scientifique).

Pour ces deux légères modifications :

Vote favorable à l'unanimité

9) **Règlement du concours du meilleur discours** :

« Règlement du concours du meilleur discours

Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité

Article 1 : Généralités

Le concours du meilleur discours est organisé, chaque année, dans la mesure du possible, par la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité.

Ce concours est ouvert gratuitement à tous les étudiants régulièrement inscrits, dans l'année universitaire en cours, dans l'UFR DSPS.

Article 2 : Inscription

Les inscriptions sont ouvertes de la date de la rentrée universitaire jusqu'à la fin du mois de novembre de chaque année.

Un formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site de la Faculté ou à retirer auprès du bureau du secrétariat du Doyen.

Le concours se déroule entre janvier et mai de chaque année.

Article 3 : Processus de sélection

Un tirage au sort, une semaine avant le début du concours, détermine les sujets proposés pour la qualification.

Chaque candidat reçoit son sujet de qualification par courriel.

Les candidats sont convoqués par courriel pour une séance de qualification.

Les candidats retenus participent au concours proprement dit.

Article 4 : Déroulement du concours

Les sujets du concours sont communiqués, par courriel, aux candidats retenus, au plus tard quarante huit heures avant le jour de l'épreuve.

Le concours se déroule en deux temps :

- discours d'une durée minimale de huit minutes et maximale de dix minutes (tout discours est interrompu à l'issue de ce délai) ;
- questions du jury d'une durée maximale de dix minutes.

Les candidats qui ne seront pas présents au moins quinze minutes avant le début du concours seront éliminés d'office. Si des joutes sont organisées, leur adversaire sera cependant entendu par le jury.

Article 5 : Sujets

Les sujets sont élaborés par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit à l'humour dans les sujets de qualification et du concours proprement dit.

Article 6 : Épreuves de qualification et du concours

Les candidats ne doivent en aucun cas LIRE. Pour les aider dans leur prestation, les candidats n'ont droit qu'à une page de notes format A4.

Lors de leur intervention, les candidats énoncent seulement leurs nom et prénom, sans indiquer ni leur année d'étude, ni le cursus suivi.

Article 7 : Jury

Lors de la qualification, le jury est composé par le comité d'organisation.

Le jury du concours est composé d'universitaires et de professionnels.

Article 8 : Grille de notation

Le jury a à sa disposition une grille de notation intégrant cinq parties :

1. éloquence ;
2. fond ;
3. présentation ;
4. humour ;
5. capacité de répartie.

Article 9 : Lieu des épreuves

Elles se déroulent dans les locaux de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité, ou dans ceux d'un Barreau, d'une juridiction ou d'une entreprise partenaire.

Article 10 : Public

L'assistance au concours proprement dit est ouverte à toute personne de l'Université Paris 13, Sorbonne Paris Cité.

Elle peut éventuellement être ouverte au public, au besoin sur réservation préalable.

Article 11 : Effets de l'inscription

L'inscription vaut acceptation pure et simple du règlement.

L'inscription au concours emporte acceptation des décisions du jury, seul souverain.

Les inscrits s'interdisent de faire toute réclamation quant aux décisions dudit jury.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le concours en cas de survenance d'événements imprévus.

Les candidats acceptent que le texte de leur discours et les enregistrements sonores ou visuels du concours puissent être utilisés par les organisateurs à des fins de promotion. »

Les membres du Conseil se prononcent sur le règlement du meilleur discours :

Vote favorable à l'unanimité

10) **Gel des emplois vacants** :

Conformément à la circulaire du Président, que le Doyen a transmise à tous les personnels titulaires, il faut (même si chacun sait que ce n'est guère envisageable dans tous les cas) donner maintenant la liste des emplois susceptibles d'être à pourvoir en 2014 (retraites, mutations...). Les emplois libérés entre octobre et décembre 2013, ne seront pas, en principe, remplacés en 2014. Cependant, le Président a déclaré que ce type de dossier était "négociable" avec le ministère. Les emplois vacants en 2013, sans demande d'y pourvoir en 2013, sont gelés en 2014. Les emplois vacants en 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'y pourvoir mais avec un recrutement resté infructueux, sont gelés en 2014. Les emplois vacants en 2013 ayant fait l'objet d'une demande de recrutement à un concours d'agrégation, alors qu'il n'y avait pas d'agrégation dans la Section correspondante en 2013, ne seront pas, en principe, remplacés en 2014. Cependant, le Président, là encore, a déclaré que ce type de dossier était "négociable" avec le ministère. Le Doyen précise qu'il fera tout pour sauver le maximum d'emplois, sachant que le ratio enseignants/étudiants de la Faculté est l'un des plus faibles de l'Université. M. Franck Latty lit un message de Mme Geetha Ganapathy déplorant le gel des emplois, notamment celui de Maître de conférences en anglais. Les enseignants d'anglais demandent la transformation de cet emploi en emploi de Professeur.

Les membres du Conseil présentent une motion :

« Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales manifeste son profond désaccord et son extrême inquiétude quant à la possibilité de faire face à ses exigences de service public avec les restrictions en termes d'emplois qui lui sont imposées. Le Conseil de la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales considère comme absolument indispensable et non négociable le remplacement des deux emplois présentés comme simplement « négociables » par le Conseil d'administration de l'Université (PR 01 et PR 04). Il exige le remplacement, en 2015, des autres emplois vacants. Enfin, le Conseil exprime le souhait que le budget de la pédagogie ne soit pas sacrifié ».

Les membres du Conseil se prononcent sur cette motion :

Vote favorable à l'unanimité

11) **Compte-rendu de la réunion du 12 septembre 2013 organisée par l'ENM :**

Mention est faite du compte-rendu, distribué aux membres du Conseil et établi par Mme Céline Ruet (qui y représentait le Doyen), de la réunion organisée, à Bordeaux, par la direction de l'École Nationale de la Magistrature (ENM) et analysant le problème du déficit de vocations dans la magistrature. Le Doyen remercie Mme Ruet de son investissement et d'avoir bien voulu se déplacer à Bordeaux pour cette manifestation.

Mme Céline Ruet présente de vive voix ce compte rendu et donne des précisions sur le positionnement de notre IEJ.

12) **Compensations en L1 et L2 et suppression de la délivrance du DEUG :**

Le Doyen explique que les conditions d'obtentions du DEUG et les conditions d'accès à la troisième année de Licence ne sont plus identiques, selon les mesures votées par le CEVU et le CA. Il s'ensuit que des étudiants titulaires d'un DEUG peuvent ne pas être admis en troisième année de Licence, ce qui n'est ni logique, ni compréhensible de l'extérieur. Il rappelle, par ailleurs, que la délivrance du DEUG est facultative et n'a (hélas) plus de sens dans le cadre du LMD. Conséquemment, le Doyen propose de ne plus délivrer le DEUG.

Vote favorable à l'unanimité, moins cinq abstentions

Compte tenu de l'importance du nombre des points mis à l'ordre du jour, une prolongation de la réunion du Conseil de trente minutes est mise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

13) **Point sur la recherche et sur la création d'une structure fédérative :**

Mme Claudine Moutardier, invitée, présente la situation en matière de recherche au sein de la Faculté. Les trois laboratoires de la Faculté ont choisi de travailler en commun sur une thématique : le développement durable et un dossier de plate-forme fédérative a été déposé auprès du Conseil scientifique de l'Université. Ce dernier a déjà donné un avis très favorable. Une nouvelle version du projet sera déposée début novembre et l'audition des porteurs du projet aura lieu début décembre. Un autre projet, sera déposé, sous forme de « plateforme », pour le centre de documentation.

Le Doyen remercie vivement Mme Moutardier ainsi que les Directeurs des laboratoires de la Faculté pour leur dynamisme et leur implication dans ce projet. Il rappelle qu'un regroupement des forces de la Faculté en matière de recherche est indispensable dans le cadre de la CUE.

Par ailleurs, chaque année, un colloque sera organisé en commun par les trois laboratoires, sur d'autres thèmes (cette année : les groupes de pression).

Les surfaces demandées dans les futurs locaux du Campus Condorcet seront essentiellement destinées à accueillir les travaux des laboratoires de la Faculté.

Un vote est demandé sur le projet de structure fédérative :

Vote favorable à l'unanimité

14) **Questions diverses** :

La première cérémonie de remise des diplômes de Masters aura lieu le jeudi 17 octobre 2013 en amphi IV, en présence de Mme la vice-Présidente de l'Université et de trois hauts responsables des mondes de la justice, des affaires, des arts et de la culture.

Il est précisé que des cours de rattrapage ne peuvent avoir lieu pendant la semaine de révisions.

M. Soufiane Boumlak intervient pour souligner les difficultés rencontrées par certains étudiants, à la suite de la suppression des « tirages » sur papier des documents de Travaux Dirigés. M. le Doyen indique qu'il est parfaitement conscient des difficultés rencontrées. Mais il rappelle que cette décision avait déjà été prise il y deux ans, qu'elle a donc déjà fait l'objet d'une période de transition ; il souligne les contraintes budgétaires qui imposent ce choix, indique que toutes les Facultés à dominante juridique ont fait le même et qu'il regrette que des obligations financières aient conduit à mettre en place trop rapidement ce que l'évolution technologique aurait amené à réaliser de toute manière, mais peut-être encore plus progressivement. Il indique, enfin, que, pour les plus démunis, une reproduction, pour un nombre limité d'étudiants et pour un nombre limité de pages, pourra être exceptionnellement autorisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.

Annexe 2

VADE-MECUM DE L'ENSEIGNANT

*communiqué à tout nouvel enseignant
par l'agent chargé de la gestion du personnel enseignant*

Avant-propos du Doyen

La Faculté de Droit et Science politique de Paris 13, devenue Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, est née en 1970. Elle a pu cultiver, au fil des années, dans une atmosphère amicale, une culture particulière faite de respect mutuel et de convivialité. Depuis le Moyen-Âge, des coutumes et des usages se sont développés dans les Universités et les Facultés ; ils ont façonné leur caractère de structures d'accueil, de refuges de la pensée, mêlant sciences, culture et vie commune. Parmi ces traditions, il y a principalement celle d'offrir au public un service laïc où la tolérance est pratiquée comme une vertu. La Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales de Paris 13 voit cohabiter des milliers d'étudiant(e)s, des centaines d'enseignant(e)s et personnels administratifs, titulaires ou contractuels, ainsi que des intervenant(e)s de services externalisés. Toutes et tous mettent, avec dévouement et loyauté, leurs compétences au service de la diffusion des connaissances, du développement de la culture, de la promotion sociale, de la recherche et de la formation professionnelle.

Soyez bienvenu(e) au sein de notre communauté.

DG

- ENSEIGNEMENT -

Les responsables de formations et/ou d'équipes pédagogiques alertent les intervenants extérieurs, sur l'obligation qu'ils ont de remplir « en ligne » les conditions administratives requises avant de commencer leurs cours magistraux (CM) ou leurs travaux dirigés (TD).

L'intégralité du nombre de CM et TD est assurée en autant de séances que les emplois du temps en comportent. Toute absence doit être annoncée auprès du secrétariat pédagogique compétent ; en accord avec ledit secrétariat et à l'initiative de l'enseignant, un rattrapage est alors systématiquement programmé.

Les listes des étudiants (notamment pour l'assistance aux TD) sont exclusivement établies par les secrétariats pédagogiques.

Au début de chaque séance de TD, l'enseignant contrôle les présences et les note sur les fiches pédagogiques.

Les fiches pédagogiques, dont la tenue est obligatoire, sont remplies par les chargés de TD. Elles constituent des documents administratifs renseignant sur les notes et appréciations obtenues par chaque étudiant ; elles sont communiquées à l'enseignant responsable du cours, puis au jury ; elles peuvent faire l'objet d'une consultation, en fin de cursus, sur demande de l'étudiant concerné.

La note de contrôle continu, proposée par le chargé de TD, est susceptible d'être modifiée, pour harmonisation, par l'enseignant chargé du cours. C'est ce dernier qui détermine la note proposée au jury. Le jury, souverainement, peut encore, lui-même, modifier cette note.

- EXAMENS -

Le service de l'enseignant comporte notamment la fourniture de sujets d'examens, la surveillance des examens, la correction des copies et la tenue des oraux.

Les sujets d'examen sont communiqués, aux secrétariats pédagogiques, suffisamment à l'avance pour pouvoir en assurer la reprographie. Lors des examens écrits, la présence du responsable chargé du cours, est obligatoire, en plus de celle des chargés de TD ; il doit en effet pouvoir répondre aux éventuelles questions des étudiants portant sur le sujet de l'épreuve. Il est, par ailleurs, le responsable de la police de l'épreuve.

Les examens écrits et oraux ont lieu dans les salles affectées par les secrétariats et non dans les bureaux.

Les retards, lors des examens, ne sont pas admis ; toutefois, compte tenu des éventuelles difficultés de transports, une tolérance de trente minutes est prévue pour les épreuves écrites de trois heures et plus, et de quinze minutes pour les épreuves écrites de moins de trois heures. Pour les épreuves orales les étudiants sont tenus de se présenter aux jours et heures de convocation.

En cas de fraude ou de tentative de fraude lors d'une épreuve l'enseignant responsable de l'examen doit :

1) prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats concernés ; aucune expulsion ne peut être justifiée par le constat d'une fraude, aucune mention, de quelque nature que ce soit, ne peut être portée sur

la copie d'examen de l'étudiant ; la ou les copies concernées doivent être corrigées, comme les autres, dans des conditions de strict anonymat (présomption d'innocence) ;

2) saisir les pièces, documents ou matériels permettant d'établir les faits ultérieurement ;

3) dresser un procès-verbal (dont le modèle est fourni avec les copies d'examen et, pour les oraux, avec les listes de présences) contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude (en cas de refus de contreseing, mention doit en être portée dans le procès-verbal). Le dossier doit être remis, dans les plus brefs délais, au Doyen de la Faculté qui le transmettra, au service d'instruction de la Section disciplinaire. Il est rappelé que rien ne peut être entrepris sans ce rapport. En cas de troubles affectant gravement le déroulement de l'épreuve, une expulsion peut être prononcée par l'enseignant responsable de l'examen. Un rapport doit également être établi dans ce cas.

Les copies corrigées sont restituées aux secrétariats pédagogiques dans les délais impartis afin que les jurys puissent se tenir aux dates prévues.

Un corrigé des épreuves écrites est obligatoire. Il peut prendre la forme d'un écrit diffusé sur l'Environnement Numérique de Travail (ENT) et/ou d'une réunion de correction ; si un étudiant peut justifier son absence lors de la réunion de correction, une relecture individuelle de copie, exclusivement en présence d'un

enseignant de la matière, est possible, sur demande expresse de l'étudiant. Une photocopie (payante) de sa copie d'examen peut être demandée par un

Une diffusion des notes et/ou moyennes avant jury, peut être réalisée, mais exclusivement par des enseignants, sous

étudiant dans de brefs délais après correction.

leur responsabilité et avec la précision expresse que ces « notes et/ou moyennes sont communiquées sous réserve des délibérations souveraines du jury ».

- ÉLÉMENTS DE DÉONTOLOGIE UNIVERSITAIRE -

L'Université est particulièrement soucieuse du maintien du respect mutuel et, par ailleurs, très vigilante quant au risque de harcèlement sexuel.

Le tutoiement et l'usage des prénoms dans les rapports entre personnels enseignants et étudiant(e)s sont fortement déconseillés.

Il est conseillé à chaque membre du personnel, de garder la porte de son bureau ouverte quand il ne reçoit qu'une seule personne.

Il est d'usage, dans les Universités, de ne pas donner de cours particuliers aux étudiants dont on est l'enseignant.

- INFORMATIONS PRATIQUES-

- Les enseignants nouvellement arrivés à la Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales, trouveront sur le site <http://www.univ-paris13.fr/dsps/> des informations sur les diverses formations et sur le fonctionnement de la Faculté.
- Il est recommandé de se rapprocher des secrétariats pédagogiques (couloir H, 1^{er} étage) pour ce qui concerne les activités d'enseignement, les emplois du temps, les salles octroyées, les examens, la dématérialisation des documents (cours et TD sauf examens) et l'usage de l'ENT. On prendra garde qu'il est indispensable de vérifier pour chaque intervention, la salle qui y est affectée (les salles de cours et TD ne pouvant pas, techniquement, être toujours les mêmes pour le même enseignement).
- Les autres demandes, peuvent être adressées au secrétariat du Doyen, bureau H 200 A, qui orientera l'enseignant vers le service adéquat.
- La salle des enseignants* est située au premier étage, début du couloir H côté impair ; on y trouve aussi les casiers de réception du courrier et une photocopieuse *.
- Des toilettes * sont à la disposition du personnel de la Faculté, au premier étage, entrée du couloir K pour les femmes, entrée du couloir J pour les hommes.
- Sécurité : Le PC sécurité se trouve au niveau du bâtiment de l'IUT.

En cas d'urgence ou d'incident veuillez appeler :

le 01.49.40.38.11 (malaise et incendie) ou le 01.49.40.40.30 (sécurité)

* Un code d'accès est nécessaire ; se le procurer auprès des secrétariats pédagogiques de la Faculté